



## Mairie de Sausses

### Compte Rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal Du mardi 07 JUIN 2011

**Date de la convocation** : 31 Mai 2011

**Présent** : Michel Bichon, Paulette Di Popolo, Laurent Michel, Eliane Herinx, Christian Blua  
Franck Dagonneau, Christelle Viarengo, Daniel Paravicini, Alain Robini

**Absent** :

Ouverture du conseil à 19h30 - A été nommée secrétaire de séance : Christelle Viarengo

#### Points traités :

##### **Délibération agent saisonnier :**

Le Maire informe l'assemblée, que les besoins du service peuvent justifier l'urgence de recrutement occasionnel ou saisonnier de personnel en cas de surcroît temporaire de travail, conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable 1 fois exceptionnellement ou Saisonnier : durée maximale de 6 mois pendant une même période de 12 mois.

Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.

Le conseil Municipal a voté à la majorité la délibération N° 2011/027

##### **Délibération budget SPANC :**

Le Maire informe l'assemblée,

Dans le cadre de la mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) il est nécessaire de créer un budget spécifique. Le Maire propose à l'assemblée, de créer un budget M49 SPANC pour l'année 2011 qui s'équilibre comme suit :

|                             |             |
|-----------------------------|-------------|
| Section de Fonctionnement : | 6 500, 00 € |
| Section d'Investissement :  | 0,00 €      |

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/028

##### **Délibération Taxes 2011 :**

Le Maire explique au conseil municipal que suite à la loi de finances 2011 le « rebasage » des taux de référence des taxes pour 2011 de la communauté de communes du Pays d'Entrevaux ont été modifiés comme suit :

Taxe d'habitation :

Taux 2010 avant rebasage : 12,11 % - Taux 2010 après rebasage : 17,65 %

Taxe Foncière Bâti :

Taux 2010 avant rebasage : 28,78 % - Taux 2010 après rebasage : 28,78 %

Taxe Foncière Non Bâti :

Taux 2010 avant rebasage : 64,41 % - Taux 2010 après rebasage : 67,53 %

Cotisation Foncière d'Entreprise :

Taux 2010 avant rebasage : 13,38 % - Taux 2010 après rebasage : 23,35 %

Les taux proposés pour ces quatre taxes pour 2011 sont :

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Taxe d'habitation :</b>                | <b>18,00 %</b> |
| <b>Taxe Foncière Bâti :</b>               | <b>29,36 %</b> |
| <b>Taxe Foncière Non Bâti :</b>           | <b>68,88 %</b> |
| <b>Cotisation Foncière d'Entreprise :</b> | <b>23,82 %</b> |

Le conseil Municipal a voté à l'unanimité la délibération N° 2011/029

#### **Etude sur les économies d'énergie « éclairage public » :**

M. Dagonneau présente la synthèse de l'étude menée par le SIE sur les économies d'énergie à mettre en place sur le réseau d'éclairage public. Globalement voilà ce qu'il faut retenir :

L'étude porte UNIQUEMENT sur les économies d'énergie liées à la vétusté des installations (pas sur les temps de fonctionnement ou sur des points lumineux superflus).

Pour Sausses la consommation moyenne en éclairage public, par habitant et par an, est de 16.7KW contre 7.1KW pour une moyenne nationale. Pour réduire au maximum les consommations il faudrait changer 47 lanternes sur 49, soit un coût estimé à environ 50 000 €. Ces travaux apporteraient un gain de 42% sur la consommation électrique annuelle soit environ de 1 194€ par an.

Si la commune se lance seule dans ce projet, les financements seraient :

> CG 04 : 400 euros par unité changée avec un maximum de 30 unités par an pendant 3 ans (soit environ 40% de la dépense, 1 lanterne étant estimée à 800€)

> La Région pourrait nous accompagner dans le cadre d'un aménagement de cœur de village

> Plus éventuellement des aides selon la « politique » du moment du Syndicat départemental, de l'Ademe, de l'état

...

Au mieux nous pourrions espérer un plan de financement avec 50 % de subventions sur ce projet.

D'autre part le SIE réfléchit à la possibilité de monter un dossier commun pour toutes les communes.

Dans ce cas les taux de subventions pourraient être plus importants notamment par un apport du SIE sur ses fonds propre. Pour l'instant la commune de Sausses ne s'est pas passionnée par rapport à ce projet et attend de voir si le SIE se lance dans une démarche de travaux globaux sur le secteur concerné.

#### **Point Projet Compteur d'eau Individuel :**

Le Maire fait part au conseil municipal de la réponse positive de la Préfecture sur la demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation Equipement Territoire Ruraux) qui a été présentée.

Une subvention de 40 % du montant global des travaux à été accordée, soit 50 400 €.

D'autres pistes de subventions sont en cours pour minimiser la part d'autofinancement communal sur ce projet, qui devrait être lancé en fin d'année.

#### **Questions diverses :**

- 1) M. Le Maire présente le rapport de la SAFER qui fait état d'une vente de terrains agricole sur la commune.
- 2) M. Le Maire présente le rapport de l'école d'Entrevaux concernant la refacturation des repas pris à la cantine de l'école par les enfants de la commune, pour le 2ieme trimestre 2011. 219 repas ont été pris, soit un coût pour la commune de 501,51 € (2,29 €/repas)
- 3) M. Le Maire communique sur la disponibilité d'un appartement communal dans l'ancienne école qui se libère au 18 juillet 2011. Il rappelle que les dossiers de demande doivent être déposés en mairie au plus vite. Les critères d'attribution se basent sur la solvabilité et l'urgence sociale des demandeurs.
- 4) M. Le Maire explique que dans le cadre du plan canicule un registre va être mis en place à la mairie afin d'identifier les personnes les plus sensibles en cas de canicule afin de pouvoir mettre en place une veille sur ces personnes.

- 5) M. Le Maire informe sur la fréquentation du site internet de la commune. Plus de 1 500 visites par mois en moyenne, avec 6 728 pages consultées et une fréquentation internationale puisque plus de 35 % des visites sont proviennent de l'étranger.
- 6) M. Le Maire informe que le permis de construire déposé par M. Chevrier a été refusé par la DDT.
- 7) M. Le Maire informe qu'une campagne de sensibilisation sur les risques d'accidents de motos dans notre département est lancée. Cette campagne sera relayée sur notre site web.
- 8) Une animation musicale aura lieu le samedi 25 juin de 20h à 23h00 à La Guérite
- 9) Le four communal va être nettoyé et les murs intérieurs vont être recrépis
- 10) Il a été rappelé que la communauté de communes du Pays d'Entrevaux a mis en place une tournée mensuelle d'encombrants selon un calendrier qui a été affiché et qui est en ligne sur le site [www.paysdentrevaux.org](http://www.paysdentrevaux.org). Il est rappelé que ce service s'adresse aux habitants du village n'ayant pas la possibilité d'amener leurs encombrants à la déchetterie du Pont de Gueydan qui est ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 13h30. Les encombrants devront être déposés la veille du jour de passage au lieu indiqué, à coté du local poubelle. Tous dépôts dans un autre lieu ou avant la date définie sera sanctionné en application des textes de loi en vigueur. Nous recommandons fortement aux Saussois qui sont « motorisés » de continuer à aller directement à la Déchetterie qui se trouve à 5km. Une période test de trois mois est mise en place à l'issue de laquelle, en fonction des résultats, ce service sera pérennisé.
- 11) Nous allons contacter le « Logis Familial » pour les informer de dysfonctionnements dans l'un des appartements.



#### **Questions du public :**

**Question :** Il a été proposé une fenêtre pour le four communal

- a. Le conseil a accepté ce don.

**Question :** Des tuiles du toit de la copropriété dans laquelle se trouve la mairie sont à changer.

- b. La Commune participera à hauteur de 50 % au montant du cout de remplacement de ces tuiles.

Fin de la séance : 21h30

**Le prochain conseil municipal a été fixé au mardi 19 juillet 2011 à 19h30**

**Le Maire  
Daniel Paravicini**